

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS TOUTE JURIDICTION OU IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, DE PUBLIER OU DE DISTRIBUER LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

LES VALEURS MOBILIÈRES MENTIONNÉES DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES EN APPLICATION DU SECURITIES ACT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES AUX ÉTATS-UNIS, OU À DES RESSORTISSANTS AMÉRICAINS OU POUR LEUR COMPTE OU LEUR BÉNÉFICE, SAUF EN VERTU D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT APPLICABLE. AUCUNE OFFRE PUBLIQUE DE VALEURS MOBILIÈRES N'EST FAITE AUX ÉTATS-UNIS.

Eutelsat Communications S.A. annonce l'offre des obligations senior de 1.500 millions d'euros

Issy-les-Moulineaux, France — le 23 février 2026. Eutelsat Communications S.A. (ISIN: FR0010221234 - Euronext Paris / London Stock Exchange: ETL) (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le lancement d'une offre (l'« **Offre** ») portant sur un montant nominal global de 1.500 millions d'euros de nouvelles obligations senior libellées en euro (comprenant des obligations senior à échéance 2031 et des obligations senior à échéance 2033) (les « **Obligations** »). Il est prévu que les Obligations soient garanties par Eutelsat S.A. et OneWeb Holdings Limited. La réalisation de l'Offre est soumise aux conditions de marché.

La Société prévoit d'utiliser le produit brut de l'Offre, si celle-ci est réalisée, ainsi que les tirages au titre de la nouvelle ligne de crédit d'un montant principal initial de 400 millions d'euros mise à disposition dans le cadre du nouveau contrat de crédit signé le 13 novembre 2025, afin de (i) rembourser intégralement les obligations de 600 millions d'euros 2,25% à échéance 2027 d'Eutelsat S.A., (ii) rembourser intégralement les obligations de 600 millions d'euros 9,750% à échéance 2029 d'Eutelsat S.A (les « **Obligations 2029** »), (iii) rembourser et résilier intégralement le prêt à terme et la ligne de crédit renouvelable mis à disposition de la Société dans le cadre du contrat de crédit conclu le 25 juin 2021, (iv) payer les frais et dépenses liées à l'Offre et à la conclusion du nouveau contrat de crédit, ainsi que les intérêts courus sur la dette remboursée dans le cadre des opérations (y compris la prime de remboursement anticipé payable dans le cadre du remboursement des Obligations 2029) et (v) augmenter sa trésorerie.

Avertissement

Ce communiqué de presse constitue une divulgation publique d'informations privilégiées au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 2016/1055 du 10 juin 2016.

Les Obligations seront offertes uniquement à des personnes non-américaines en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et aux États-Unis à des acheteurs institutionnels qualifiés (*qualified institutional buyers*) conformément à la Règle 144A (*Rule 144A*) du Securities Act, sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. L'Offre de Rachat ne sera proposée qu'en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du Securities Act. Rien ne garantit que les Transactions soient réalisées ou, si elles sont réalisées, les conditions dans lesquelles elles seront réalisées. Les Obligations n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act ou à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant des valeurs mobilières, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'« **EEE** »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants : (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, le « **MiFID II** »); ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II; ou (iii) pas un investisseur qualifié au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »).

Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail (tel que défini ci-dessus) au Royaume-Uni. L'expression « investisseur de détail » en ce qui concerne le Royaume-Uni désigne une personne qui n'est ni (i) un client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* (l'« **EUWA** »); ni (iii) un investisseur qualifié tel que défini au paragraphe 15 du *Schedule 1* du *Public Offers and Trading Regulations 2024* (les « **POATRs** »).

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations. L'Offre d'Emission des Obligations et la vente des Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de valeurs mobilières.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) des *high net worth entities* au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui il serait autrement légal de le distribuer, toutes ces personnes étant désignées ensemble les « **Personnes Concernées** ». Les Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquérir ces Obligations ne sera faite qu'auprès des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels

(tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume- Uni.

Professionnels MiFIR UK/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs UK- Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFIR UK) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs UK n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail au Royaume- Uni.

Ni le contenu du site internet de la Société ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de la Société ne sont incorporés dans ce communiqué et n'en font pas partie. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la réglementation en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la réglementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

Déclarations prospectives

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera » ou « devrait » ou dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne relèvent pas de faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de la Société ou de ses filiales concernant, entre autres, les résultats, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles elles opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué. En outre, même si les résultats, la situation financière et la liquidité de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels elles opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.

Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la réglementation applicable sur les valeurs mobilières.